

**AFR/RC18/R12 : Vingtième session (1970)**

Le Comité régional,

Ayant pris connaissance du rapport du Directeur régional sur les possibilités de tenir une session du Comité à Gisenyi au Rwanda,

1. PREND ACTE de ce rapport et ACCEPTE de reconsidérer plus tard l'aimable invitation du Gouvernement du Rwanda ;
2. REMERCIE le Gouvernement du Ghana de son aimable invitation ;
3. DECIDE de tenir sa vingtième session à Accra au mois de septembre 1970.

Septembre 1968, **18**, 9